

DECRET N° 2006-087 DU 08 MARS 2006

Portant approbation du document
de politique nationale d'hygiène
hospitalière en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant Code de l'Hygiène Publique ;
- Vu** la Loi n° 87-016 du 21 septembre 1987 portant Code de l'Eau ;
- Vu** la Loi n° 99-030 du 12 février 1999 portant loi Cadre sur l'Environnement ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-275 du 02 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** le décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

- Vu** le décret n°2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n° 2005-026 du 28 janvier 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et l'Urbanisme ;
- Vu** le décret n°2005-085 du 03 mars 2005 Portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Planification et du Développement ;
- Vu** le décret n° 2005-191 du 14 avril 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 96-115 du 02 avril 1996 portant création de la police Environnementale ;
- Vu** le décret n° 97-624 du 31 décembre 1997 portant structure, composition et fonctionnement de la Police Sanitaire ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé Publique ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu, en sa séance du 15 février 2006 ;

DECRETE:

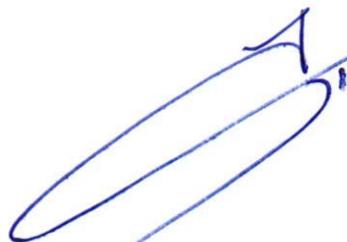
Article 1^{er}: Est approuvé, le document de Politique Nationale d'Hygiène Hospitalière tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement, le Ministre de la Santé Publique, le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, le

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 mars 2006

Par Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la Planification
et du Développement,



Zul kif SALAMI

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de la Santé Publique,



Dorothee Akoko KINDE GAZARD

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



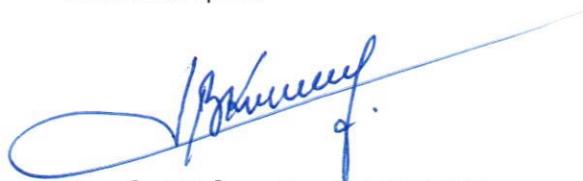
Jules Codjo ASSOGBA.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,



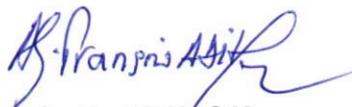
Seidou MAMA SIKA

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



Osséni Kémoko BAGNAN.-

Le Ministre de l'Enseignement
Technique et de la Formation
Professionnelle,



Alain F. ADIHO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECPD 4 MFE 4 MSP 4
MEHU 4 MISD 4 MESRS 4 METFP 4 AUTRES MINISTERES 14 DGBM-DCF- DGTCP-
DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.